



SYVICOL

Syndicat des Villes et
Communes Luxembourgeoises

Compte rendu de la réunion du comité du 31 mai 2021

- Présents:** Dan Biancalana, Patrick Comes, Raymonde Conter-Klein, Emile Eicher, Paul Engel, Michel Malherbe, Georges Mischo, Annie Nickels-Theis, Louis Oberhag, Romain Osweiler (par visioconférence), Lydie Polfer, Jean-Marie Sadler (par visioconférence), Jean-Paul Schaaf (par visioconférence), Nico Wagener (par visioconférence) et Laurent Zeimet (par visioconférence)
- Excusés:** Marie-Paule Engel-Lenertz, Serge Hoffmann et Guy Wester

Les comptes rendus des réunions du comité du 19 avril et du 20 mai 2021 sont approuvés.

1. Amendements gouvernementaux au projet de loi n° 7126 relatif aux sanctions administratives communales

Le premier point de l'ordre du jour est reporté à une séance ultérieure.

2. Projet de règlement grand-ducal établissant le catalogue des mesures du Pacte nature

C'est en s'autosaisissant que le SYVICOL a préparé un avis relatif au projet de règlement grand-ducal susmentionné, qui constitue le cœur du futur dispositif du Pacte nature.

Le catalogue de mesures avait été déposé initialement en tant qu'annexe du projet de loi n°7655 portant 1° création d'un pacte nature avec les communes et 2° modification de la loi modifiée du 31 mai 1999 portant institution d'un fonds pour la protection de l'environnement qui a été avisé par le SYVICOL en date du 9 novembre 2020. Suite à l'avis du Conseil d'Etat, certains éléments en ont été transformés en projet de règlement grand-ducal. Ce dernier est désormais prévu par l'article 1^{er} du projet de loi tel qu'amendé lors des travaux parlementaires, qui a également été modifié pour préciser les conditions et modalités du catalogue de mesures en prévoyant trois catégories pour lesquelles un nombre maximum de 1, 3 ou 5 points peut être atteint, dans le but d'inscrire les éléments essentiels du catalogue dans la loi. Or, cette approche est difficilement compatible avec le contenu des mesures à mettre en œuvre d'après le catalogue, qui sont un mélange de mesures concrètes et de décisions prises par les autorités communales. Le SYVICOL suggère d'utiliser le même libellé que dans le cadre du Pacte climat, où le cadrage normatif a été jugé suffisant.

Dans son avis, le comité regrette entre autres que, par rapport à la première version, elle-même déjà ambitieuse, la nouvelle mouture du catalogue est encore plus exigeante, puisqu'une quinzaine de mesures ont été durcies, les points étant plus difficiles à obtenir, respectivement le



montant maximal des points a été diminué ou les critères d'attribution des points modifiés. En revanche, seules trois mesures ont été assouplies.

Il craint que ce degré d'exigence ne génère une réticence parmi les communes à s'engager dans le nouveau Pacte nature, alors qu'il faudrait au contraire fixer des objectifs réalisables pour les motiver à participer.

La nouvelle version du catalogue contient encore davantage de mesures, puisqu'il totalise désormais 77 mesures, contre 70 précédemment, correspondant à un total de 233 points – contre 220 précédemment. Pour pouvoir prétendre à une certification de base « Naturpakt Gemeng », une commune devrait donc atteindre un score minimum de 93 points.

3. Proposition de loi n°7813 portant modification de l'article 62 de la loi du 27 mars 2018 portant organisation de la sécurité civile et création d'un Corps grand-ducal d'incendie et de secours

La proposition de loi n°7813 de Monsieur le Député Michel Wolter a pour objectif de préciser que la recette versée annuellement par l'Etat au CGDIS et correspondant au produit de la hausse de la TVA soit considérée comme un apport de la part des communes.

Dans son avis adopté avec 12 votes favorables et 3 abstentions, le SYVICOL rappelle qu'il a exigé dès l'annonce d'une hausse de la TVA de 15 à 17% avec effet au 1^{er} janvier 2015 que les communes aient droit aux recettes supplémentaires ainsi générées dans la même proportion qu'elles participent au reste du produit de cette taxe, c'est-à-dire 10%. Cette demande n'a pas été prise en considération à l'époque. Il constate également que, selon les prévisions du Plan national d'organisation des secours (PNOS) qu'il a avisé le 19 avril 2021, l'envergure finale du CGDIS dépassera de loin celle annoncée lors de la création du CGDIS. Il considère que ceci constitue une nouvelle donne qui justifie une remise sur le métier des modalités de financement.

4. Propositions pour la définition d'un statut de l' élu communal dans le cadre de la refonte de la loi communale

Le comité adopte une prise de position par laquelle le SYVICOL formule un certain nombre de propositions concernant la création d'un statut de l' élu communal. Il considère que la refonte de la loi communale constitue le moment opportun pour créer un véritable statut de l' élu local, afin de préserver et d'accroître l'attractivité de s'engager dans la politique communale.

Il propose en premier lieu de réévaluer et d'augmenter le contingent d'heures de congé politique en prenant en compte les défis des communes et des élus locaux qui en ont besoin.

Un autre volet de la proposition concerne l'absence dans la législation actuelle d'une protection spéciale contre le licenciement, le déclassement ou toute autre mesure disciplinaire au motif de l'exercice d'un mandat politique. Or, l' élu communal est, de fait, plus souvent absent de son travail qu'un autre salarié et il est exposé à un plus grand risque de licenciement ou de retombées négatives sur son évolution. Le SYVICOL demande dès lors de prévoir une protection globale durant l'exécution du mandat, aussi bien que pendant une période ex ante et ex post au mandat.

Bien que le Luxembourg ait déjà mis en place un système effectif de remboursement des frais et de compensation du revenu et de paiement d'indemnités en faveur des élus, le SYVICOL a constaté que le système connaît certaines limites et qu'il est important de répondre aux besoins



des personnes concernées et de continuer à adapter la législation en cette matière. Un remboursement trimestriel ou mensuel au lieu d'un remboursement annuel à l'employeur du revenu payé à l'élu durant son congé politique, la problématique de la pension pour les élus locaux travaillant à temps partiel et l'indemnité payée aux indépendants se trouvent au centre de cette partie.

Un autre volet discuté par le comité est la formation des élus. Le SYVICOL est d'avis qu'il convient de modifier la législation pour y ancrer un droit à la formation équivalent au droit français, qui inclurait un congé formation pour les élus locaux ne profitant pas d'un congé politique de 40 heures par semaine, et ce quel que soit le type de mandat.

En dernier lieu, le comité a abordé la protection de l'élu (et de sa famille) contre les menaces, violences, intimidations et outrages. Ces dernières années, on a pu constater que les élus en général sont souvent la cible d'insultes, notamment sur les réseaux sociaux, où un sentiment d'impunité s'est développé et, plus rarement, peuvent être victimes d'attaques et d'agressions en raison de leur mandat. Dès lors, le SYVICOL propose de prévoir la commission d'une telle infraction envers un élu communal en raison de son mandat comme une circonstance aggravante de l'infraction.

5. Rapport sur les activités du bureau

Dans son rapport sur les activités du bureau, le président informe le comité d'une visioconférence du bureau en date du 4 mai avec le ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, Romain Schneider, portant notamment sur un partenariat en matière de consommation de produits régionaux et bio dans les cantines scolaires et les maisons relais. Lors de cet échange, le président du SYVICOL et le ministre ont décidé de renforcer leur collaboration en matière de gaspillage alimentaire par une initiative incitant les communes qui disposent d'arbres fruitiers à encourager leurs habitants à cueillir les fruits de ceux-ci pour éviter qu'ils ne pourrissent au sol.

Le 10 mai, le bureau a eu une entrevue constructive avec la ministre de l'Intérieur, la direction du CGDIS et les représentants communaux au sein du Conseil d'administration de ce dernier au sujet du PNOS. Proposée par la ministre lors d'une séance plénière à la Chambre des Députés, suite à l'avis du SYVICOL sur le PNOS, cette rencontre a servi à clarifier les questions que le syndicat avait soulevées par rapport à l'augmentation des dotations communales prévue pour les années à venir.

6. Divers

La prochaine réunion aura lieu le lundi 12 juillet à 12h00 à l'Hôtel de Ville de Luxembourg.